



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIDE À L'AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN DES ENFANTS HANDICAPÉS OU SOUFFRANT D'UNE A.L.D. Âgés de moins de 20 ans **ANNÉE 2020**

Aide non cumulable avec l'aide au permis de conduire pour les enfants handicapés



à retourner au plus tard le 4 décembre 2020

au service départemental d'action sociale

Préfecture de la Moselle

B. P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 01

(Un seul dossier par enfant sera traité)

NOM – PRENOM DE L'AGENT

SERVICE.....



PROF.....



PORTABLE

ADRESSE PERSONNELLE.....

MEL PROF.

MEL PERS.

NOM – PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

Fait à, le

(Signature)

PIÈCES À JOINDRE :

- Photocopie de la dernière fiche de salaire du fonctionnaire
- Lettre-suivie 20 g. portant les coordonnées du bénéficiaire
- Copie de la facture d'achat, datée de 2020, pour lequel la demande est faite
- Justificatif du handicap ou de l'ALD de l'enfant (ex. notification de la MDPH)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ